

imposaient une pénitence, les revêtaient de cilices, et répandaient de la cendre sur leur tête. Cela fait, le clergé et le peuple se prosternaient et récitaient les sept psaumes de la pénitence. Puis avait lieu la procession, à laquelle les pénitents marchaient nu-pieds ; et au retour, l'évêque les chassait solennellement de l'église par ces paroles : " Voici que nous vous chassons de l'enceinte de l'église à cause de vos crimes, comme Adam, le premier homme, fut chassé du paradis à cause de sa transgression. " On fermait alors l'église, et les pénitents ne pouvaient plus y paraître jusqu'au jeudi saint, jour où ils recevaient solennellement l'absolution.

III.—CÉRÉMONIAL ACTUEL

Vers le onzième siècle, l'usage des pénitences publiques ayant disparu peu à peu, les fidèles ne laissèrent pourtant point perdre une cérémonie aussi touchante que celle des cendres, et dès lors leur imposition devint générale.

A Rome, le Souverain-Pontife reçoit aussi les cendres : c'est la main du cardinal grand pénitencier qui les lui impose. Toutefois, en signe de sa dignité suprême, il ne se met point à genoux ; ce rite particulier représente d'une manière aussi ingénieuse que frappante les deux hommes que le Pape réunit en lui : l'homme ordinaire, soumis comme les autres à la loi de la mort, et *Pierre qui ne meurt pas*, toujours debout dans la personne de ses successeurs. Après que le Souverain-Pontife est remonté sur son trône, le Sacré-Collège, les généraux d'or-